

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre avril deux mil vingt-quatre.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Philippe MATTON donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé :

Soit : 20 présents et 3 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-04-10/12 Demande de subvention départementale au titre de l'amende de police pour le projet de remplacement des abris bus existants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de remplacement des abris bus existants. En effet, ceux-ci présentent des signes évident de vétusté et de détérioration. Il semble urgent, pour des raisons de sécurité, de confort des utilisateurs et d'image de procéder à leur remplacement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'étude mené par l'ASVP de la commune Mme ROUSMANS (voir Annexe n°7).

Monsieur le Maire informe que le projet de remplacement présente un cout prévisionnel HT d'environ 12 000 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de solliciter l'aide du département en la matière et leur enveloppe dédiée au titre de l'amende de police. Le financement départemental peut atteindre 75% avec un plafond de 6000 euros. Monsieur le Maire propose donc de solliciter le plafond maximum.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver ce projet de remplacement des abris bus vétustes ;
- L'autoriser à solliciter la subvention départementale précisée ci-dessus ;
- L'autoriser à signer tout document afférent à ladite subvention dans la limite des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à engager le projet et à solliciter la subvention.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 11/04/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

